

4TC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 47 Rue Garibaldi
69006 LYON

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 18 OCTOBRE 2024

Les soussignés :

Monsieur Théo, Eric, Dom DELASALLE demeurant au 8 Montée Bonafous 69004 LYON,

Monsieur Carl RAMPON demeurant au 61 Rue Chevreul 69007 LYON,

Monsieur Thomas, Charles ECUVILLON demeurant au 52 Rue Rachais 69007 LYON,

SARL TIC & TAC BAR, dont le siège social est situé 135 Rue Sébastien Gryphe 69007 LYON, au capital de 4 000 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 917 725 525, représentée par ses Gérants Messieurs Théo DELASALLE et Carl RAMPON,

Agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 4TC au capital de 5 000 euros, dont le siège social est au 47 Rue Garibaldi 69006 LYON, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 18 octobre 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Théo DELASALLE** demeurant au 8 Montée Bonafous 69004 LYON,

Monsieur Théo DELASALLE disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Théo DELASALLE accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

TE TD CR

En rémunération de ses fonctions, **Monsieur Théo DELASALLE** aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

- **Monsieur Carl RAMPON** demeurant au 61 Rue Chevreul 69007 LYON

Monsieur Carl RAMPON disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Carl RAMPON accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, **Monsieur Carl RAMPON** aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

- **Monsieur Thomas ECUVILLON** demeurant au 52 Rue Rachais 69007 LYON,

Monsieur Thomas ECUVILLON disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Thomas ECUVILLON accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, **Monsieur Thomas ECUVILLON** aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à LYON
Le 18 octobre 2024

Monsieur Théo DELASALLE

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



TE TD CR

Monsieur Carl RAMPON

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



Monsieur Thomas ECUVILLON

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



SARL Tic & Tac Bar

Représentée par ses Gérants

Théo DELASALLE et Carl RAMPON



TE TD CR